



**** Étiquette de contenant ****

VARRO^{MD} FX

GROUPE	2	4	HERBICIDE
--------	---	---	-----------

Herbicide en Concentré Émulsifiable

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER

AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS :

Thiencarbazone-méthyle	5 g p.a./L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)	118 g é.a./L

N° D'HOMOLOGATION : 34848 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI : Se référer au livret fourni avec ce contenant.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer. ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Retirer l'ÉPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne pas faire vomir à

moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES : Ce produit contient des principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. Toxique pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec. NE PAS entreposer à des températures inférieures à -20°C. Si le produit est gelé, le laisser dégelé et bien l'agiter avant l'utilisation. Bien secouer avant d'utiliser. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION :

Contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenant réutilisable : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

^{MD}VARRO FX est une marque de commerce de Bayer.

240417



**** Étiquette de livret ****

VARRO^{MD} FX

GROUPE	2	4	HERBICIDE
--------	----------	----------	-----------

Herbicide en Concentré Émulsifiable

POUR LA SUPPRESSION EN POSTLEVÉE DES MAUVAISES HERBES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER

AGRICOLE

PRINCIPES ACTIFS :

Thiencarbazone-méthyle	5 g p.a./L
Fluroxypyr (présent en tant qu'ester de 1-méthylheptyle)	118 g é.a./L

N^o D'HOMOLOGATION : 34848 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET : 1 L à vrac

Renseignements sur le produit : 1-888-283-6847

www.cropscience.bayer.ca

Bayer CropScience Inc.
Suite 200, 160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro 1-800-334-7577 (24 heures par jour).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
AVIS À L'UTILISATEUR	1
LE PRODUIT	2
SÉCURITÉ ET MANUTENTION	
MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS	3
PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	4
MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....	5
ENTREPOSAGE.....	6
ÉLIMINATION	7
MODE D'EMPLOI	
CULTURES ET MAUVAISES HERBES	8
CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION	8.1
DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES.....	8.2
RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE	8.3
MÉLANGES EN CUVE	8.4
DIRECTIVES D'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS	9
RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE	9.1
MÉTHODES D'APPLICATIONS	9.2
ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION	9.3
CULTURES DE ROTATION.....	9.4
DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE ET DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE PÂTURAGE/L'ALIMENTATION	10
INSTRUCTIONS DE MÉLANGE.....	11
NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR.....	12
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	13

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SECTION 1 – AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

SECTION 2 – LE PRODUIT

VARRO^{MD} FX est un herbicide de postlevée qui supprime certaines graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges annuelles dans le blé de printemps et le blé d'hiver.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

SECTION 3 – MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT PROTECTEURS

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Sensibilisant potentiel de la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Bien se laver après avoir manipulé et avant de manger, de boire ou de fumer.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI) : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial) pendant le mélange, le chargement, le nettoyage et les réparations. Les gants ne sont pas requis à l'intérieur de la cabine fermée et/ou du cockpit fermé pendant l'application.

NE PAS permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Retirer l'ÉPI immédiatement après la manipulation de ce produit. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, bien se laver et remettre des vêtements propres. Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage et l'entretien de l'ÉPI. À défaut de directives précises pour le matériel lavable, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements.

Appliquer sur les cultures agricoles seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies

récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans la zone traitée durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée et que vous avez besoin de renseignements sur les limites maximales de résidus pour un pays importateur, veuillez communiquer avec Bayer CropScience Canada Inc., au 1-888-283-6847, ou consultez le site www.cropscience.bayer.ca.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion :	<ul style="list-style-type: none">• Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.• Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin.• Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée.• Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
En cas de contact avec la peau ou les vêtements :	<ul style="list-style-type: none">• Enlever tous les vêtements contaminés.• Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas d'inhalation :	<ul style="list-style-type: none">• Déplacer la personne vers une source d'air frais.• Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible.• Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
En cas de contact avec les yeux :	<ul style="list-style-type: none">• Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.• Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter selon les symptômes. Ce produit contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

SECTION 5 – MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit contient des principes actifs et des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques. TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

SECTION 6 – ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et sec. NE PAS entreposer à des températures inférieures à -20°C. Si le produit est gelé, le laisser dégelé et bien l'agiter avant l'utilisation. Bien secouer avant d'utiliser. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

SECTION 7 – ÉLIMINATION

Contenant recyclable :

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Contenant réutilisable : NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenant à remplissages multiples : En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir : Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme

de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

SECTION 8 – CULTURES ET MAUVAISES HERBES

8.1 CULTURES ET PÉRIODE D'APPLICATION

VARRO FX peut être appliqué sur les cultures suivantes aux stades de croissance indiqués :

CULTURE	STADE DE CROISSANCE RECOMMANDÉ	OBSERVATIONS
Blé de printemps (y compris de force roux de printemps, printemps Canada Prairie, tendre blanc de printemps et extra-fort ou d'utilité générale)	1 à 6 feuilles sur la tige principale, plus 3 talles mais avant la montaison (présence du premier nœud)	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas appliquer sur une culture subissant un stress causé par des conditions environnementales défavorables telles que le gel, une chaleur extrême, un faible degré de fertilité, la sécheresse, un sol saturé d'eau ou des dommages causés par les maladies et/ou les insectes, car la culture pourrait être endommagée. En périodes de sécheresse (blé de printemps seulement) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Ne pas appliquer VARRO FX si la période entre le semis et le traitement dépasse 35 jours (car la sécheresse accélère le développement de la culture). ○ Ne pas appliquer VARRO FX dans les trois jours précédant ou suivant du temps froid (3°C ou moins). • Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses. • Se référer à la section 9.1 pour les rappels généraux en vue d'une utilisation efficace.
Blé d'hiver	Appliquer à l'automne ou le printemps quand la majorité des plantes ont une feuille à tallage complète, mais avant la montaison (présence du premier nœud)	

8.2

DOSE D'APPLICATION ET MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Le traitement avec VARRO FX à raison de 1 L/ha, appliqué selon les recommandations sur l'étiquette, permet de supprimer les espèces de mauvaises herbes suivantes :

GRAMINÉES	STADE RECOMMANDÉ
Folle avoine	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 3 ^e talle
Sétaire verte	
Échinochloa pied-de-coq	
Sétaire glauque ²	
Ivraie de Perse ²	
Graines de l'alpiste des Canaries spontanés	1 à 6 feuilles, jusqu'à l'apparition de la 2 ^e talle
Brome du Japon ³	1 à 6 feuilles

MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES	STADE RECOMMANDÉ
Gaillet gratteron	1 à 9 verticilles
Stellaire moyenne	Stade 1 à 4 feuilles
Ortie royale	Stade 1 à 6 feuilles
Kochia à balais ¹	Stade 2 à 8 feuilles
Chénopode blanc	Stade 1 à 6 feuilles
Persicaire pale	Stade 1 à 6 feuilles
Amarante à racine rouge	Stade 1 à 6 feuilles
Mauve à feuilles rondes ²	Stade 1 à 6 feuilles
Soude roulante ²	Stade 1 à 6 feuilles, jusqu'à une hauteur de 10 cm
Bourse-à-pasteur	Stade 1 à 6 feuilles
Tabouret des champs	Stade 1 à 6 feuilles
Érodium ciculaire ²	Stade 1 à 8 feuilles
Canola spontané ⁴	Stade 1 à 6 feuilles
Lin spontané ¹	1 à 12 cm en hauteur
Renouée liseron	Stade 1 à 6 feuilles
Moutarde des champs	Stade 1 à 6 feuilles

- 1 Y compris les biotypes résistant aux herbicides du groupe 2 inhibiteurs de l'enzyme ALS.
- 2 Répression seulement
- 3 Suppression du brome du Japon germiné au printemps. Répression du brome du Japon hiverné. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer après un traitement en présemis ou non sélectif avec un herbicide au glyphosate.
- 4 Ne tolérant pas les inhibiteurs de l'enzyme ALS.

- Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance, aux stades de croissance indiqués. Les recherches ont révélé que l'élimination hâtive des mauvaises herbes favorisera un rendement optimal du blé.
- Dans des conditions de stress et/ou si le couvert végétal de la culture est dense, une application hâtive permettra une meilleure suppression des mauvaises herbes.
- Les mauvaises herbes qui poussent dans des conditions environnementales difficiles, comme la

sécheresse, seront moins sensibles à VARRO FX.

8.3 RÉSISTANCE AU DÉLAVAGE

- Des averses dans les 60 minutes suivant l'application peuvent réduire l'efficacité du traitement.

8.4 MÉLANGES EN CUVE

NOTE IMPORTANTE :

NE PAS utiliser VARRO FX en mélange en cuve avec les herbicides contenant les matières actives suivant :
bicyclopyrone (par ex., Herbicide Talinor)
tolpyralate (par ex., Herbicide OnDeck)

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Bayer CropScience Inc. au 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Bayer CropScience Inc. n'a pas complètement évalué le rendement (efficacité) du produit et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) pour l'ensemble des mélanges en cuve possibles, des conditions environnementales ou des variétés végétales. Les mélanges en cuve qui ne figurent pas spécifiquement sur la présente étiquette doivent faire l'objet d'un essai sur une petite zone, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer qu'ils se prêtent à une application généralisée.

Effectuer un essai de floculation pour déterminer la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits.

RECOMMANDATIONS POUR LES MÉLANGES EN CUVE PRÉCIS :

Pour la suppression des mauvaises herbes homologuées pour VARRO FX seul ainsi que d'autres mauvaises herbes à feuilles larges ou graminées, **VARRO FX peut être mélangé en cuve à raison de 1 L/ha** avec les herbicides suivants.

Produit d'association (cultures)	Dose du mélange en cuve	Mauvaises herbes supprimées (stade de croissance)
Herbicide INFINITY (Blé de printemps et blé d'hiver)	0,83 L/ha	<p>Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'herbicide Infinity</p> <p>en plus des mauvaises herbes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stellaire moyenne (stade 1 à 8 feuilles) • Ortie royale (stade 1 à 8 feuilles) • Kochia à balais (jusqu'à 15 cm en hauteur) • Mauve à feuilles rondes (stade 1 à 6 feuilles) • Lin spontané (jusqu'à 15 cm en hauteur) • Soja spontané (jusqu'au stade du 5^e trifolié)
Thumper Herbicide Selectif Emulsifiable (Blé de printemps et blé d'hiver)	1 L/ha	<p>Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'herbicide Thumper.</p>
Buctril M (Blé de printemps et blé d'hiver)	1 L/ha	<p>Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette d'herbicide Buctril M.</p>
MCPA-ester* (Blé de printemps et blé d'hiver)	350 g é.a./ha	<p>Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de MCPA-ester.</p>
	560 g é.a./ha	<p>Les mauvaises herbes ci-dessus en plus des mauvaises herbes suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Canola spontané, y compris les biotypes de canola résistants à tous les herbicides (stade 2 à 4 feuilles) • Renouée scabre (répression) (stade 2 à 4 feuilles)

Produit d'association (cultures)	Dose du mélange en cuve	Mauvaises herbes supprimées (stade de croissance)
2,4-D-ester* (Blé de printemps et blé d'hiver)	335 g é.a./ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de 2,4-D-ester.
	420 g é.a./ha	Les mauvaises herbes ci-dessus en plus des mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Prèle des champs (suppression des parties épigées seulement) • Cranson dravier (suppression des parties épigées seulement)
	560 g é.a./ha	Les mauvaises herbes ci-dessus en plus des mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Stellaire moyenne (répression) (jusqu'à 8 cm en hauteur) • Laiteron des champs (vivace) (répression) (suppression des parties épigées seulement) • Mauve à feuilles rondes (stade 1 à 6 feuilles) • Érodium cicutaire (stade 1 à 8 feuilles)
Curtil M herbicide* (Blé de printemps seulement)	1,5 à 2,0 L /ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Curtil M herbicide en plus les mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Érodium cicutaire (stade 1 à 8 feuilles)
Barricade SG (plus un des systèmes d'adjuvants étiquetés) (Blé de printemps et blé d'hiver)	30 g/ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Barricade SG en plus des mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Chardon des champs (jusqu'à 15 cm en hauteur) • Pissenlit (jusqu'à 20 cm de diamètre) • Matricaire inodore (jusqu'à 10 cm en hauteur)
Barricade SG + MCPA Ester 500 -ou- MCPA Ester 600 (Blé de printemps et blé d'hiver)	30 g/ha + 0,56 L/ha -ou- 0,47 L/ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Barricade SG pour le mélange en cuve étiqueté de Barricade SG + MCPA Ester 500 ou MCPA Ester 600 en plus les mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Chardon des champs (jusqu'à 15 cm en hauteur) • Pissenlit (jusqu'à 20 cm de diamètre) • Matricaire inodore (jusqu'à 10 cm en hauteur)

Produit d'association (cultures)	Dose du mélange en cuve	Mauvaises herbes supprimées (stade de croissance)
Herbicide Refine SG (plus un des systèmes d'adjuvants étiquetés) (Blé de printemps et blé d'hiver)	30 g/ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Refine SG.
Herbicide Refine SG + MCPA-ester (plus un des systèmes d'adjuvants étiquetés) (Blé de printemps et blé d'hiver)	30 g/ha + 280 g é.a./ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Refine SG en plus les mauvaises herbes suivantes: <ul style="list-style-type: none"> • Les variétés de canola spontané tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés Clearfield® (stade de 2-4 feuilles) • Pissenlit (rosettes de printemps et d'automne, moins de 15 cm de diamètre)
	30 g/ha + 350 – 560 g é.a./ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Refine SG pour le mélange en cuve étiqueté de Refine SG + MCPA-ester.
Herbicide Refine SG + 2,4-D-ester (plus un des systèmes d'adjuvants étiquetés) (Blé de printemps et blé d'hiver)	30 g/ha + 395 à 530 g é.a./ha	Consulter la table des MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de VARRO FX en plus des mauvaises herbes mentionnées sur l'étiquette de Refine SG pour le mélange en cuve étiqueté de Refine SG + 2,4-D-ester.

*Consulter l'étiquette du produit d'association pour obtenir la grille des mauvaises herbes/doses.

SECTION 9 – DIRECTIVES D'APPLICATION ET PRÉCAUTIONS

9.1 RAPPELS GÉNÉRAUX EN VUE D'UNE UTILISATION EFFICACE

- Appliquer seulement une fois par saison avec de l'équipement terrestre ou aérien.
- Ne pas utiliser VARRO FX si un autre herbicide contre les graminées du groupe 2 a été auparavant appliqué au cours de la même saison, à l'exception de l'herbicide Olympus, où des données suffisantes sont disponibles appuyant un tel emploi.
- Ne pas appliquer un autre herbicide contre les graminées du groupe 2 à la suite d'une application de VARRO FX au cours de la même saison.
- Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer sur les mauvaises herbes levées, jeunes et en pleine croissance.
- VARRO FX agira sur les mauvaises herbes qui ont dépassé le stade foliaire recommandé; toutefois, la vitesse d'action et le degré de suppression risquent d'être réduits.
- Lorsque le temps est frais et/ou sec, l'activité risque d'être réduite ou retardée. Si les mauvaises herbes subissent un stress attribuable à des conditions environnementales anormales, reporter l'application jusqu'à ce que le stress se dissipe et après que la culture et les mauvaises herbes ont repris leur pleine croissance. Le degré de suppression des mauvaises herbes risque également d'être réduit si l'application est faite lorsque les mauvaises herbes sont recouvertes de poussière ou en présence d'une rosée abondante, de brouillard et ou de bruine/pluie.
- Ne pas appliquer sur une culture qui subit un stress attribuable à des conditions environnementales anormales comme le gel, la chaleur extrême, un manque de fertilité, la sécheresse, une inondation ou des dommages causés par les maladies et/ou les insectes, car la culture pourrait subir des dommages.
- Ne pas traiter le blé contre-ensemencé de légumineuses.
- Suivre les directives de la section 8 relativement à la dose et à la période d'application appropriées.
- Éviter le chevauchement de pulvérisation; fermer la rampe de pulvérisation lors des démarrages, des virages, des ralentissements ou des arrêts, afin de prévenir les dommages aux cultures résultant d'une application excessive.
- Éviter le contact avec des plantes ou des cultures désirables résultant d'une application directe ou d'une dérive de pulvérisation, à défaut de quoi des dommages importants peuvent se produire.
- Ne pas permettre que ce produit dérive vers d'autres cultures, en particulier le canola, l'avoine cultivée ou d'autres cultures non ciblées.

9.2 MÉTHODES D'APPLICATIONS

ÉPANDAGE AU SOL

- Appliquer dans un volume de pulvérisation de 46,8 à 93,5 L/ha, à moins d'instructions différentes à la section sur les produits d'association de cette étiquette, à une pression de 207 à 345 kPa (30 à 50 lb/po²), afin d'assurer une couverture appropriée des mauvaises herbes.
- Des buses à jet plat de 80° ou 110° sont recommandées pour obtenir un épandage optimal.
- Ne pas utiliser de buses à miroir, d'applicateur par gouttelettes contrôlées ni d'équipement Sprafoil®.
- Les buses peuvent être orientées à 45° vers l'avant afin d'accroître la pénétration dans la culture et de favoriser une meilleure couverture des mauvaises herbes.
- Une couverture uniforme et complète est importante pour obtenir un degré de suppression constant des mauvaises herbes. Des volumes d'eau plus élevés doivent être utilisés si le couvert végétal de la

culture ou des mauvaises herbes est dense, afin d'obtenir une couverture complète des mauvaises herbes ciblées.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

APPLICATION PAR VOIE AÉRIENNE

- Appliquer VARRO FX seul ou dans des mélanges en cuve (SEULEMENT avec les produits d'association recommandés homologués pour l'épandage aérien), dans au moins 28 litres d'eau par hectare, à une pression minimale de 300 kPa.

Application par voie aérienne: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol sur le site de l'application. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. L'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion NE DOIT PAS dépasser 65% de l'envergure des ailes ou du rotor.

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.

Mises en garde propres au produit : Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant au 1-888-283-6847. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes : Appliquer la quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 28 litres par hectare.

9.3 ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation (m) requises pour la protection des :				
			Habitat d'eau douce de profondeur :		Habitat estuarien/ marin de profondeur :		Habitat terrestre :
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Blé de printemps et d'hiver		1	1	1	1	3
Application par voie aérienne	Blé de printemps et d'hiver	Voilure Fixe	1	1	1	1	55
		Voilure Tournante	1	1	1	1	55

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

9.4 CULTURES DE ROTATION

Seules les cultures suivantes ont été testées en plein champ, ce qui indique qu'elles peuvent être semées sans danger en respectant l'intervalle prescrit après une application de VARRO FX. Pour éviter le risque de dommages aux cultures ultérieures faisant suite à une application à la dose recommandée de VARRO FX, utiliser les cultures et l'intervalle de replantation indiqués sur cette étiquette (dans le cas du mélange en cuve, sur l'étiquette du produit d'association) et respecter toujours l'intervalle de replantation le plus long. Un essai biologique sur le terrain doit être réalisé au cours de l'année précédant la plantation de toute autre culture afin d'en confirmer la sécurité.

CULTURE	INTERVALLE DE REPLANTATION
Luzerne	10 mois
Orge de printemps	10 mois
Canola	10 mois
Maïs de grande culture	10 mois
Haricots secs	10 mois
Lin, y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique	10 mois
Lentilles	10 mois

Moutarde	10 mois
Avoine de printemps	10 mois
Pois de grande culture	10 mois
Soja	10 mois
Tournesol	10 mois
Seigle	10 mois
Phléole des prés	10 mois
Triticale (de printemps et d'hiver)	10 mois
Blé (de printemps, dur et d'hiver)	10 mois

**RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES SUR LES CULTURES DE ROTATION
– L'EST DU CANADA SEULEMENT**

CULTURE	INTERVALLE DE REPLANTATION
Pomme de terre	22 mois
Betterave à sucre	22 mois

**SECTION 10 – DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE ET DÉLAI D'ATTENTE AVANT LE
PÂTURAGE/L'ALIMENTATION**

- NE PAS laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni récolter celles-ci comme fourrage dans les 7 jours ni comme foin dans les 30 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le blé de printemps pour le grain ou la paille dans les 60 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le blé d'hiver pour le grain ou la paille dans les 72 jours suivant l'application.
- Dans le cas d'un mélange en cuve, toujours respecter les intervalles maximums indiqués sur les étiquettes de tous les produits d'association.

SECTION 11 – INSTRUCTIONS DE MÉLANGE

VARRO FX doit être appliqué avec de l'équipement propre et adéquatement calibré. VARRO FX est spécialement formulé pour se mélanger facilement à l'eau. Avant d'ajouter VARRO FX dans le réservoir du pulvérisateur, s'assurer que ce dernier est bien propre (voir la Section 12, « Nettoyage du pulvérisateur »).

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur au quart ou à la moitié du volume d'eau, et débiter l'agitation ou mettre en marche le système de dérivation.
2. Ajouter la dose appropriée de VARRO FX, tel qu'indiqué à la Section 8, directement dans le réservoir du pulvérisateur. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation.
3. Remplir le réservoir du reste d'eau nécessaire.
4. Maintenir une agitation suffisante durant le mélange et la pulvérisation de VARRO FX.

SECTION 12 – NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Avant et après l'utilisation de VARRO FX procéder à un nettoyage complet du réservoir du pulvérisateur, des conduites et des filtres. Les étapes suivantes sont recommandées :

1. Vider complètement le réservoir et laver le réservoir, les rampes et les tuyaux avec de l'eau propre. Vider de nouveau.

2. Remplir le réservoir à moitié d'eau propre et ajouter de l'ammoniaque (par ex. solution d'ammoniaque domestique à 3 %) à un taux de dilution de 1 % (par ex. 1 litre d'ammoniaque domestique dans 100 litres de solution de rinçage). Finir de remplir le réservoir d'eau. Agiter/recirculer et rincer la rampe et les tuyaux. Maintenir l'agitation pendant 10 minutes. Vider le réservoir complètement.
3. Répéter la deuxième étape.
4. Enlever les buses et les tamis et les faire tremper dans une solution d'ammoniaque à 1 %. Inspecter les buses et les tamis et enlever les résidus visibles.
5. Rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux avec de l'eau propre.
6. Inspecter le réservoir pour y déceler des résidus visibles et répéter la deuxième étape, au besoin.
7. Éliminer les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

SECTION 13 – RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que VARRO FX est un herbicide du groupe 2 et du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à VARRO FX et à d'autres herbicides du groupe 2 et du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner VARRO FX ou les herbicides du même groupe 2 et/ou groupe 4 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
3. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
4. Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en

nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champs et en utilisant des semences non contaminées.

5. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
7. Pour obtenir d'avantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Bayer au numéro sans frais 1-888-283-6847 ou à www.cropscience.bayer.ca.

^{MD}VARRO FX est une marque de commerce de Bayer.

INFINITY, BUCTRIL M, THUMPER sont des marques de commerce de Bayer.

Tous les autres produits indiqués sont des marques de commerce de leurs entreprises respectives.

240417